

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 83

Artikel: Poignée de recettes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248965>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sait à fond tous les départements frontières, du Doubs jusqu'aux Ardennes, ce qui lui permit, pendant la guerre de 1870, de rendre de signalés services à l'armée prussienne en qualité d'espion.

On ne s'était pas méfié de lui, car on le croyait Alsacien, ainsi qu'il l'affirmait chaque fois que l'occasion lui en était offerte, et sa présence sur le territoire français ne paraissait pas suspecte au moment des hostilités.

C'est lui qui, la nuit, armé d'une cognée, marquait les arbres des forêts pour indiquer aux éclaireurs de l'armée allemande le chemin qu'ils devaient suivre pour surprendre les avant-postes de nos troupes ; lui qui signalait les convois de ravitaillement et de munitions à la cavalerie prussienne qui fonçait dessus et s'en emparait ; lui qui fournissait aux officiers de Frédéric-Charles l'état de fortune et des ressources de chaque localité sur lequel l'ennemi impitoyable basait le chiffre de ses formidables réquisitions.

Tant de services méritaient une récompense, et, le traité de Francfort signé, Proutmaker réclama ce qui lui était dû.

On lui avait promis de lui accorder ce qu'il voudrait, et c'est au Statthalter d'Alsace-Lorraine, devant qui il fut appelé, qu'il exprima ses désirs.

— Je ne demande, dit-il, que la ferme des Cygnes, près de Mulhouse.

Cette ferme appartenait à un des nôtres, à Francis Robert, un vieux brave.

Il avait épousé une Alsacienne qui la lui avait apportée en dot.

C'était la plus riche ferme des environs de Mulhouse ; sans compter les bois dont les coupes décennales rapportaient cinquante mille francs chacune, le produit de ses vergers abondants et de ses champs immenses semés d'orge, de seigle, de blé, de houblon et de luzerne, était évalué à cinq mille écus, bon an mal an.

Mais Francis Robert n'était pas seulement un des plus riches propriétaires d'Alsace, il était surtout un des Français les plus patriotes, détestant par-dessus tout les Prussiens et les Allemands. Aussi, bien que son âge l'eût dispensé de prendre les armes, il fut un des premiers à s'engager lorsque le clairon sonna l'ouverture des hostilités.

Une vieille haine existait entre Francis Robert et Johann Proutmaker.

En 1863, Robert avait fait condamner le Prussien à trois mois de prison pour escroquerie, car celui-ci avait détourné une somme de cinq cents francs, que Robert lui avait confiée pour payer ses impositions ; Proutmaker avait juré de se venger.

Après la guerre, Francis Robert ne voulut pas opter pour la nationalité allemande. Il déclara au bourgmestre, devant lequel il comparaît, qu'il entendait rester Français, et qu'il allait s'établir en France, dès qu'il aurait vendu la ferme des Cygnes.

Alors, à l'instigation de Proutmaker, on engloba le malheureux dans un complot contre la sûreté de l'Empire, on le condamna à dix ans de forteresse et ses biens furent confisqués.

La ferme des Cygnes fut donnée à l'espion, et la femme et les enfants du patriote durent venir, misérables, se faire inscrire au bureau de bienfaisance de Belfort, que la cupidité prussienne n'avait pu arracher à la France.

Les dix années de condamnation s'écoulèrent lentement, vieillissant le pauvre Francis de plus du double, si bien que sa femme et ses enfants eux-mêmes ne le reconnaissent plus, le soir où il leur revint.

Il sut alors ce qui s'était passé.

Il apprit que sa ferme avait été donnée à l'infâme qui avait espionné nos troupes et renseigné les Prussiens, comme prix de ses honnêtes services, et un souffle de colère et de ven-

geance gronda en lui.

Mais, que pouvait-il faire ?

Il était contraint d'assister de loin, car le sol germanisé lui était interdit, au triomphe de son ennemi, et il n'avait qu'à attendre, en dévorant sa haine, le jour impatiemment désiré de la revanche.

Non, cela ne lui suffisait pas.

Une nuit, Francis Robert partit, sans dire aux siens où il allait.

Il franchit la frontière sans être vu et il partit, sans être arrêté, jusqu'à Mulhouse.

Il se cacha dans les bois et, au petit jour, il reconnut les champs où il avait vécu si heureux, la ferme où sa femme et ses enfants étaient nés, la magnifique propriété qui lui avait été volée pour enrichir son odieux ennemi.

C'était le moment des semaines.

Les ouvriers matinaux parcouraient les champs, un sac attaché à la ceinture, et jetaient à pleines mains les graines que la terre féconde devait rendre dans quelques mois au centuple.

Pendant toute la journée, caché dans les taillis, Francis Robert les vit travailler, se rappelant le temps heureux où ces champs étaient français et constituaient sa fortune. Il aurait voulu que la nature elle-même, offensée de l'infâme injustice commise, se refusât à nourrir et à enrichir le spoliateur, que le ciel vengeur fit périr sous la grêle et le fleuve débordé, les récoltes destinées au Prussien !

Les imprécations les plus terribles grondaient en son âme.

Il attendit ainsi jusqu'à la nuit suivante.

Alors, dès que les ombres eurent enveloppé la campagne déserte, Francis Robert sortit du bois où il s'était caché, il gagna les champs et, ouvrant une besace pendue à son épaule, il y puisa des graines dont il s'était muni.

Il marcha dans les terres ensemencées en suivant des sillons bizarre, répandant les graines en des lignes et des contours étranges, les faisant tour à tour dans les trois compartiments qui divisaient l'intérieur de sa besace.

Il parcourut ainsi, semant toujours, un long espace et, lorsque sa besace fut vide, il se tourna, ayant de partir, vers la ferme où dormait l'espion, et, le poing menaçant, il cria dans la nuit :

— Nous nous reverrons, misérable !

Les champs verdirent lorsque les neiges de l'hiver furent fondues et que le nouveau soleil du printemps eut revivifié la nature engourdie. Les épis et les boutons levèrent leurs têtes vertes au-dessus des herbes qui pointaient, les récoltes s'annonçaient superbes, cette année-là.

Alors, lorsque commença à fleurir l'aubépine, Proutmaker fit le tour de sa propriété pour voir lui-même les progrès de ses champs et contempler ses richesses.

La joie cupide élargissait son odieux visage, car il se promettait une année magnifique, et, dans sa satisfaction sans égale, il bénissait sa chance et se félicitait encore d'avoir rendu les méprisables services, origine de sa fortune.

Tout-à-coup ses traits pâlirent, ses yeux ne pouvaient se détacher d'un champ qu'il venait d'apercevoir au revers d'un coteau.

Au milieu des blésverts, une main mystérieuse et vengeresse avait écrit, en lettres tricolores, une menace terrible.

L'espion prussien lisait ces mots, qui se détachent du luxuriant tapis de verdure et que le soleil éclairait de ses rayons les plus brillants :

Sol volé à un Français,
France vengée le lui rendra.

Et, tandis que l'infâme, cloué par la stupeur et terrifié par l'épouvante, tremblait de tous ses membres, les bleus, les pâquerettes et les coquelicots agitaient gaiement, sous la brise de

mai, leurs têtes bleues, blanches et rouges, faisaient flotter sur le territoire conquis les magnifiques couleurs de France !

MARC MARIO

Poignée de recettes

Mastic pour la restauration des meubles endommagés, des planchers ou parquets disjoints. — Les meubles en bois, les parquets, les planchers sont exposés à de nombreux accidents, qu'il est plus ou moins difficile de réparer.

Le mastic ci-après est des plus utiles pour cet usage.

On fait fondre au bain-marie un fragment de colle de Flandre dans à peu près son poids d'eau, et l'on y incorpore, en remuant vivement, une matière colorante en poudre tamisée, appropriée à la nuance soit du bois, soit du vernis dont il est recouvert.

Ce mastic est appliqué à chaud dans les fentes, trous ou écorchures à faire disparaître. Il devient très dur.

Quand il s'agit de meubles, on le laisse sécher, on le poli après l'avoir égalisé à la lime, s'il en est besoin et l'on y passe un vernis.

Matières colorantes à employer :

Blanc, blanc d'Espagne, ou craie blanche ;

Jaune, ocre, terre de Sienne ;

Noir, noir de fumée ;

Rouge, minium, sanguine (fer oligiste), vermillon, etc.

* * *

Pavés de verre et pavés d'asphalte. —

Dans plusieurs verreries de France on s'est mis à fabriquer des pavés de verre avec lesquels on a fait des essais de pavage à Genève. Ces pavés s'obtiennent en comprimant fortement du verre ramené par la chaleur à l'état pâteux. La substance ainsi obtenue, connue sous le nom de pierre de verre, a perdu de sa transparence, mais est devenue très résistante au choc. Elle semble devoir donner des résultats favorables.

On s'est mis également à fabriquer chez nous des pavés formés d'un bloc en ciment sur lequel repose une épaisse couche d'asphalte (Pavé Leuba.) Ces pavés, qui ont été employés dernièrement pour le pavage de deux rues à Neuchâtel, forment un revêtement à la fois résistant et élastique sur lequel il fait très bon marcher.

* * *

L'alun contre les hémorragies. — Un remède simple et pouvant se trouver facilement sous la main pour arrêter les saignements de nez, et aussi le sang répandu tropabondamment par les coupures :

Un accident vient-il à se produire, coupures ou hémorragies nasales, vous prenez un peu d'alun et vous en saupoudrez la plaie, si c'est une blessure, ou vous prenez la poudre d'alun pour un saignement de nez.

C'est un remède qu'il est facile d'avoir toujours chez soi ; il n'est pas dangereux ; il est prompt à préparer et ses résultats sont rapides.

* * *

Liniment contre les crevasses. — Glycérine, 30 gr., oxyde de zinc, 5 gr., lanoline, 45 gr., salol, 5 gr., menthol, 2 gr.

On mélange bien le tout et on fait des onctions soir et matin sur les parties malades.

* * *

Moyen pour reconnaître si un alcool est étendu d'eau. — On met un peu de poudre de chasse au fond d'une vieille cuiller ; on y verse l'alcool en question et on l'enflamme. Si l'alcool est pur, le liquide brûle entièrement en flamboyant la poudre ; si l'alcool est étendu d'eau, la poudre reste mouillée et ne s'enflamme pas.

(Il faut s'abstenir de tenir la tête au-dessus de la cuiller après avoir enflammé l'alcool.)

* * *

Séchage des souliers humides. — Voici un procédé qui rendra des services aux soldats et aux touristes. Quand les souliers sont humides, il est, on le sait, fort difficile de les mettre. Si cet accident vous arrive en campagne, introduisez dans chaque soulier une moitié de journal et mettez-y le feu. Aussitôt la combustion achevée, faites tomber la cendre et introduisez le pied qui se glissera sans aucune difficulté. Le feu n'a pas endommagé le cuir humide, mais a séché l'humidité intense et l'a rendu malléable. Néanmoins on fera bien de n'avoir recours à ce procédé qu'avec de gros souliers.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 81 du *Pays du Dimanche* :

316. CHARADE.

Dé-tour (Détour).

317. ANAGRAMME.

Salines. Saliens.

318. MOT CARRÉ.

F I G A R O
I M A G E R
G A R A G E
A G A P E S
R E G E N T
O R E S T E

319. LOGOGRIFFE.

Roméo. Rome. Remo (San). Omer. Orme. Mer. More.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Rameau d'olivier à Bure ; Un chercheur de mousserons à Cornol.

324. CHARADE.

Qui dans l'adversité ne s'arme de mon *entier*,
Dans l'accès de mon *second* se coupe mon *premier*.

325. MOYENS MNÉMONIQUES.

Quel sont les Sept Rois de l'antiquité dont les

noms commencent par les mêmes initiales que celles des mots de ce vers :

Rêve Notre Amitié, Tu Seras Toujours Traître.

326. MOT EN LOSANGE.

Remplacer les X du losange ci-dessous par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les définitions :

X	1. — Cœur de l'âme.
X X X	2. — Pillage.
X X X X X	3. — Contraire de gros.
X X X X X X X	4. — Contre de mouillera.
X X X X X X X X	5. — Prénom féminin.
X X X X X X X	6. — Flambeaux.
X X X X X	7. — Choisir sur le volet.
X X X	8. — Fornent les siècles.
X	9. — Voyelle.

327. MÉTAGRAMME.

Je suis chose futile,
Bonne pour les bébés ;
Chef changé, très utile
A messieurs les abbés ;
Changez et La Fontaine
Pourra me mettre en scène.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 15 août prochain.

LETTER PATOISE

Da la côte de mai.

Les tchessous sont quasi to des mentous, à moins des herdés. Ai veniant quelque fois me trovay dansai mai leudge en lai côte de mai, po me raicontay totes soëches d'ichtoires pu drôles enne que l'âtre. En voici enne que m'é bin aimusay.

Ai s'iy bayay dje dans le temps, comme maintenant, des poës savaidge (âtrement des pouës sayas) chu nos montaignes. Enne père de tchessous, ai peu de braconiés décidenten in bê djo enne traque ; tos cés que poyn maniay inusi feunent invitay. Au avay inco de ces

Bons mots

On demande à un de nos plus spirituels chauves :

— Vous n'avez jamais essayé de combattre votre calvitie ?

— Une seule fois. Je me suis enduit héroïquement la tête d'une pomade à base d'ail pilé, réputé infallible.

— Et vos cheveux n'ont pas repoussé ?

— Si, très longtemps... par leur oedeur.

La petite Lili est assise sur les genoux d'une visiteuse.

— Madame, dit naïvement l'enfant, montre-moi ta langue.

— Et pourquoi, ma petite chérie ?

— Je voudrais tant la voir ; papa a dit que c'était une langue de vipère !...

Tableau.

véiés fusi ai piëre ai suë. Les maîtres tches-sous bayennent aichebin in fusi à boirdgië des tchiëvres, ai pe, ai le piaicennet to de pë lu, en enne piaice laivou le poë savaidge davaient nécessairement pessay. Main ai rôtenten lai piëre ai suë feu de son fusi, ai pe botennent enne coënné de fromaidge en lai piaice, en iy diaint de ne pe à moins manquay de tirie djeûte, ai pe d'ailaitre lai bête. Di temps que les âtres s'éloignent po allay traquay le poë, mon Djéain, que n'était pe che bête qu'à l'en avay l'air, révisé son fusil, remairtié lai farce qu'en yi velay djuëre, rôte lai crôte de fromaidge, boté en lai piaice enne piëre ai suë qu'ai l'avait dains sai baigatte, ai pe attendé sain brontchië pu d'enne houëre. Tot d'in co, el ô remuay dain les boëtchets, ai s'apparaille, ç'a lai bête qu'airive tot droit contre lu : pan ! vol ! le poë que rôle pâtierre, se débait doux, trâs cös, ai pe finit pâri rébiay de sioueciaj. Les âtres tches-sous qu'oyennent le cō de fusil, airivainent tot écâmis, ai pe demandenl à boirdgië : « Main, a-ee toi qu'é tuay ce bête ? — Bin chure que ce n'a pe aivô mai cape. — Monstre voi ton fusil. — Le voili. » Les aittraipous feunent bin étoinias de voi que le Djéain avay tiré in poë savaidge avò enne crôte de fromaidge an lai betterie de son fusil. Ai n'y comprendint ran. C'â que le boirdgië, aipré aivoi laytchie son cō de fusil, avay rebotay lai crôte en piaice de lai piëre. C'â les âtres que feunent aitripe.

Fin contre fin ne vât ren pou doublure.

Stu que n'à pe de bôs.

Cote de l'argent

du 2 août 1899

Argent fin en grenailles. fr. 106. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 108. 50 le kilo.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Peuchappatte. — Le lundi 14 à 3 h. pour passer les comptes, voter le budget, nommer le maire, un conseiller etc...

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.

A la campagne



« J'ai bien soif ! Mais j'ai beau appeler et frapper, l'hôtelière ne vient pas.
Où donc est-elle allée ? »